

RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Modification du tarif journée pour l'Accueil de Loisirs Municipal- 2011.

Mesdames, Messieurs,

L'Accueil de Loisirs Municipal (ALM) a défini dans un règlement intérieur ses modalités de fonctionnement et d'organisation. Celui-ci a pour but d'informer les familles dans un souci de sécurité et de bien-être de l'enfant.

Dans le cadre de ce règlement intérieur, il est prévu que lorsqu'un enfant, pour des raisons de santé uniquement, ne peut pas prendre les repas préparés par l'Unité de Production Culinaire, son responsable légal lui fournisse les repas.

Dans ce cas, la démarche pour les responsables légaux consiste à :

- renseigner la fiche sanitaire,*
- fournir un certificat médical,*
- prendre rendez-vous avec la direction de l'ALM pour échanger sur les modalités d'organisation.*

Le repas fourni par la famille est donné à l'animateur afin d'être stocké dans les meilleures conditions.

Un tarif spécifique est alors proposé aux familles lorsque l'enfant est présent à la journée. Les tarifs à la demi-journée et les tranches de quotient restent inchangés.

*** * * * ***

VU la délibération n° 16 du conseil municipal du 20 janvier 2011 relative aux tarifs de l'Accueil de Loisirs Municipal pour l'année 2011,

CONSIDERANT que le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Municipal prévoit, pour raisons médicales uniquement, l'accueil d'enfants dont les responsables légaux fournissent les repas,

CONSIDERANT qu'un tarif spécifique peut leur être proposé,

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 7 juillet 2011****n° 7****page 2/3**

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'appliquer les tarifs suivants :

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	CHATELLERAULT			CHATELLERAULT			2011 Tarif en cas de repas fourni (raisons médicales)
	2009/2010			2011			
	Tarif	Participa- tion Atlas	Part famille	Tarif	Participation Atlas	Part famille	
QF1 – de 275€							
Journée	6.54	3.81	2.73	6.67	3.81	2.86	2,86
½ journée	3.27	1.91	1.36	3.33	1.91	1.42	1,42
QF2 – de 275€ à -549€							
Journée	6.54	2.17	4.37	6.67	2.17	4.50	2,86
½ journée	3.27	1.09	2.18	3.33	1.09	2.24	2,24
QF3 – de 549€ à -686€							
Journée	6.66	1	5.66	6.79	1	5.79	4,5
½ journée	3.33	0.50	2.83	3.39	0.50	2.89	2,89
QF4 – de 686€ à -914€							
Journée	7.38	-	7.38	7.52	-	7.52	5,79
½ journée	3.69	-	6.39	3.76	-	3.76	3,76
QF5 – de 914€ et +							
Journée	10.65	-	10.65	10.86	-	10.86	7,52
½ journée	5.33	-	5.33	5.43	-	5.43	5,43

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 7 juillet 2011****n° 7****page 3/3**

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	HORS CHATELLERAULT 2009/2010			HORS CHATELLERAULT 2011			Tarif en cas de repas fourni (raisons médicales)
	Tarif	Participa- tion Atlas	Part famille	Tarif	Participation Atlas	Part famille	
	QF1 – de 275€						
Journée	7.23	3.81	3.28	7.37	3.81	3.56	3,56
½ journée	3.61	1.91	1.63	3.68	1.91	1.77	1,77
QF2 – de 275€ à -549€							
Journée	7.23	2.17	4.92	7.37	2.17	5.20	3,56
½ journée	3.61	1.09	2.45	3.68	1.09	2.59	1,77
QF3 – de 549€ à -686€							
Journée	7.41	1	6.26	7.55	1	6.55	5,2
½ journée	3.69	0.50	3.12	3.76	0.50	3.26	3,26
QF4 – de 686€ à -914€							
Journée	10.65	-	10.65	10.8 6	-	10.86	6,55
½ journée	5.33	-	5.33	5.43	-	5.43	5,43
QF5 – de 914€ et +							
Journée	13.34	-	13.34	13.6 0	-	13.60	10,86
½ journée	6.67	-	6.67	6.80	-	6,8	6,8

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

– d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 421.2/7067/5220 .

Pour : **29**

Contre : **4**

C Cibert (+ 1 pouvoir), G. Gratteau, C. Barrault

Abstention : **0**

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 11/07/2011 N° 5158

Publié au siège de la Mairie, le 11/07/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM